

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1893

6 août 2013

### SOMMAIRE

Barren S.à r.l. ....	90842	FGG Financing S.à r.l. ....	90851
Benetton Real Estate International S.A. .....	90850	FGL Financing S.à r.l. ....	90851
Bergy Investments S.à r.l. ....	90840	FGL Holdings S.à r.l. ....	90852
Berkeley Investments S.A. ....	90849	GemeloLux SICAV - FIS ....	90845
Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung B S.à r.l. ....	90842	Genius International S.A. ....	90844
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. ....	90851	Genius International S.A. ....	90844
BFO Group International S.A. ....	90857	Geolux 3.14 S.A. ....	90845
Bio-Logistica S.A. ....	90857	Geria S.A. ....	90844
Bisrepetitart S.A. ....	90858	GES Maritime S.A. ....	90845
Bocampton International S.A. ....	90862	Haas TCM of Luxembourg 1 S.à r.l. ....	90843
BOG spf S.A. ....	90821	Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l. ....	90843
Boson Capital S.A. ....	90863	Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l. ....	90843
Bradmill Properties S.A. ....	90859	Mangrove III S.C.A. SICAR ....	90852
Brax Investments S.A. ....	90858	Mangrove II S.C.A. SICAR ....	90853
Brookridge 1 ....	90824	Melchior International S.A. ....	90852
BRS Partners S.A. ....	90861	PM Securities S.A. ....	90848
Cable TV S.A. ....	90825	Pneuact S.A. ....	90846
Café La Petite Suisse ....	90854	PROBTP Luxembourg S.à r.l. ....	90857
Carey Group Private Client Holdings S.à r.l. ....	90857	Project Investments S.A. ....	90848
C & B Mechanical Group S.A. ....	90858	QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A. ....	90847
CEB Capital S.A. ....	90853	Raystown Lux S.A. ....	90847
CERE II B Co-Invest Finance S.à r.l. ....	90863	Realtune Finance S.à r.l. ....	90846
Cerep Ares S.à r.l. ....	90862	Reholux Holding S.A. ....	90849
CEREP Ashley S.à r.l. ....	90859	R.L.L. Sàrl ....	90846
CEREP Atlantide 1 S.à r.l. ....	90860	Romaje S.à r.l. ....	90849
CEREP Atlantide 2 S.à r.l. ....	90860	Romanée Conté S.A. ....	90850
CEREP III UK S.à r.l. ....	90861	Roof Russia DPR Finance Company S.A. .....	90847
Challenger Regnellach S.à r.l. ....	90818	Rosneft Finance S.A. ....	90848
Climre S.A. ....	90864	Tension II AcquiCo S.à r.l. ....	90864
Cristal de Luxe ....	90853	TMD Friction Finance S.A. ....	90818

**TMD Friction Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.329.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la société prises en date du 7 juin 2013*

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société tenue le 7 juin 2013 à Luxembourg, l'actionnaire a décidé de renommer, avec effet du 7 juin 2013, les membres du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), pour un mandat qui arrivera à son terme à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société chargée d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant en 2013.

Par conséquent, à compter du 7 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Société sera composé des membres suivants:

- John Hudson;
- Stefan Günnewig; et
- Malcolm Hartland.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07 juin 2013.

TMD Friction Finance S.A.

John Hudson / Mal Hartland

Référence de publication: 2013081454/22.

(130100063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Challenger Regnellach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.188.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of May,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

**THERE APPEARED:**

Challenger Holding Guernsey Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 53557,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on 24 May 2013.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Challenger Holding Guernsey Limited", prenamed, is the sole participant of "Challenger Regnellach S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.188, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 510 of 27 February 2012. The articles of association of the company have been amended several times, most recently by a deed of the undersigned notary on 4 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2161 of 30 August 2012. (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at one million six hundred and fifty thousand Swedish Kronor (SEK 1,650,000) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class A participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class B participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class C participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class D participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class E participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class F participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class G participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class H participating parts, one hundred and fifty-three thousand (153,000) class I participating parts and one hundred and fifty-three thousand (153,000) class J participating parts of one Swedish Krona (SEK 1) each.

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of six million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 6,814,890) to raise it from its present amount of one million six hundred and fifty thousand Swedish Kronor (SEK 1,650,000) to eight million four hundred and sixty-four thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 8,464,890) by the creation and the issue of six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class A participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class B participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class C participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class D participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class E participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class F participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class G participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class H participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class I participating parts and six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class J participating parts, of a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, being six million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and ninety (6,814,890) new parts in total.

### *Subscription and Paying up*

Thereupon, Challenger Holding Guernsey Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class A participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class B participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class C participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class D participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class E participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class F participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class G participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class H participating parts, six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class I participating parts and six hundred and eighty-one thousand four hundred and eighty-nine (681,489) class J participating parts at an aggregate nominal value of six million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 6,814,890) together with a total issue premium of six hundred and seventy-four million six hundred and seventy-four thousand three hundred and forty-nine Swedish Kronor (SEK 674,674,349) and to pay them at the total price of six hundred and eighty-one million four hundred and eighty-nine thousand two hundred and thirty-nine Swedish Kronor (SEK 681,489,239) by a contribution in cash of the amount of five hundred and ninety-three million Danish Kronor (DKK 593,000,000) converted into six hundred and eighty-one million four hundred and eighty-nine thousand two hundred and thirty-nine Swedish Kronor (SEK 681,489,239) at the applicable conversion rate of DKK: SEK = 100: 114.9223 as at 23 May 2013 published by the Swedish Central Bank.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at eight million four hundred and sixty-four thousand eight hundred and ninety Swedish Kronor (SEK 8,464,890) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class A participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class B participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class C participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class D participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class E participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class F participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class G participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class H participating parts, eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class I participating parts and eight hundred and thirty-four thousand four hundred and eighty-nine (834,489) class J participating parts, each part with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1)."

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

### **Follows the french version**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **A COMPARU:**

Challenger Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 53557,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2013.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que «Challenger Holding Guernsey Limited», préqualifiée, est l'associé unique de "Challenger Regnellach S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.188, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentale de résidence à Esch-sur-Alzette le 13 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 510 du 27 février 2012. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 4 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2161 du 30 août 2012 (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé à un million six cent cinquante mille Couronnes Suédoises (1.650.000 SEK) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie A, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie B, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie C, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie D, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie E, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie F, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie G, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie H, cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie I, et cent cinquante-trois mille (153.000) parts sociales participatives de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1 SEK) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour de la réunion:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (6.814.890 SEK) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent cinquante mille Couronnes Suédoises (1.650.000 SEK) à huit millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (8.464.890 SEK) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie A, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie B, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie C, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie D, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie E, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie F, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie G, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie H, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie I, et six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie J ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1 SEK) chacune, faisant un total de six millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix (6.814.890) nouvelles parts sociales.

#### *Souscription et Paiement*

Sur ce, Challenger Holding Guernsey Limited, préqualifiée, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie A, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie B, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie C, six cent quatre-vingt-

un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie D, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie E, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie F, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie G, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie H, six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie I, et six cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-neuf (681.489) parts sociales participatives de catégorie J d'un montant total de six millions huit cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (6.814.890 SEK) avec une prime d'émission totale de six cent soixante-quatorze millions six cent soixante quatorze mille trois cent quarante-neuf Couronnes Suédoises (674.674.349 SEK) et de les payer au prix total de six cent quatre-vingt-un millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent trente neuf Couronnes Suédoises (681.489.239 SEK) par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent quatre-vingt-treize millions Couronnes Danoises (593.000.000 DKK) converti en six cent quatre-vingt-un millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent trente-neuf Couronnes Suédoises (681.489.239 SEK) au taux de conversion applicable de DKK: SEK = 100:114.9223, du 23 mai 2013, publié par la Banque Centrale suédoise.

#### Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à huit millions quatre cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix Couronnes Suédoises (8.464.890 SEK) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie A, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie B, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie C, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie D, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie E, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie F, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie G, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie H, huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie I, et huit cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (834.489) parts sociales participatives de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1 SEK).»

#### Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2013. Relation: EAC/2013/6749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083061/194.

(130102708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

### **BOG spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 178.121.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### A COMPARU

La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», établie à Londres (Angleterre) W1S 4PW, 12, Old Bond Street, immatriculée au «Registrar of Companies for England and Wales», sous le numéro 4910863,

ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée (ci-après désignée la «Comparante»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les Comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de «BOG spf S.A.» (ci-après, la «Société»).

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par une simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi comme en matière de modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconque, se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007, relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 260.000,-) divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2.600) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur: les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et d'usufruitier.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion doit être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'avril à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les actions ont toutes été souscrites par la Comparante, préqualifiée.

Les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX CENT SOIXANTE MILLE (EUR 260.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 1.600,-).

#### *Décisions de l'associée unique*

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
  - Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
  - Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
  - Monsieur Joël MARECHAL, salarié, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 91559.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2013. Relation: MER/2013/1328. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083046/162.

(130102426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

#### **Brookridge 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.107.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083037/10.

(130102640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Cable TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

—  
In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the shareholders of "Cable TV S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B. 119.896 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 24 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 November 2006, number 2134, page 102413.

The articles have been amended (the "Articles") pursuant to:

- a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, dated 30 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 July 2010, number 1451, page 69617;
- a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 21 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 July 2010, number 1540, page 73889; and
- a deed of Maître Francis Kessler, pre-named, dated 27 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 September 2011, number 2194, page 105288.

The meeting was chaired by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, who appointed Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as secretary. The meeting designated Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company's share capital is set at USD 45,714.- (forty-five thousand seven hundred and fourteen United States Dollars) divided into 22,857 (twenty-two thousand eight hundred and fifty-seven) ordinary shares all with a par value of USD 2.- (two United States Dollars) per share.

II. The shareholders of the Company, holding together the whole share capital of the Company, are represented at the meeting. The proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which after having been controlled by the proxy of the represented shareholder and by the members of the bureau of the general meeting, has been signed by the proxies and the members of the bureau.

This attendance list, as well as the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes and shall be registered together with these minutes.

III. It appears from said attendance list that all the shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders declare (i) that they consider themselves duly convened, (ii) that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda and (iii) that they reviewed the draft of the articles of association of the Company with the proposed amendments and restatements (the "Amended and Restated Articles") to be considered during this meeting.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to amend Article 3 of the Articles concerning the Company's object, which shall henceforth read as follows:

"The object of the Company is (i) the holding of participations, through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible or not, debentures, as well as any other debt instruments, convertible or not.

In a general fashion the Company may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, in any form whatsoever, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or securities, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries."

2. Decision to renew the authorization given to the board of directors to possibly issue convertible financial instruments and/or to increase the share capital of the Company in one or several times, following the conversion of such financial instruments or not, by issuing additional ordinary shares or, upon conversion, preference shares having the rights defined in the convertible debt instruments for an additional five-years period expiring on 24 May 2018 and up to an amount of USD 220,000,000.-, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the additional shares issued and then to limit or withdraw the preferential right of subscription of each shareholder and consequently to amend Article 5.2 of the Articles;

3. Decision to acknowledge and approve the report issued by the board of directors in relation to the possibility for the board of directors to possibly issue convertible financial instruments and/or to increase once or several times, following the conversion of such financial instruments or not, the share capital of the Company by issuing additional ordinary shares or, upon conversion, preference shares having the rights defined in the convertible debt instruments without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to such additional shares;

4. Decision to completely amend and restate the Articles, including the amendment of the object clause and the renewal of Article 5.2 relating to the authorised capital, in accordance with the Amended and Restated Articles;

5. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the extraordinary general meeting of shareholders took the following resolutions:

#### *1. First resolution*

The shareholders represented unanimously RESOLVE to AMEND Article 3 of the Articles concerning the Company's object, which shall henceforth read as follows:

"The object of the Company is (i) the holding of participations, through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible or not, debentures, as well as any other debt instruments, convertible or not.

In a general fashion the Company may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, in any form whatsoever, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or securities, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries."

#### *2. Second resolution*

The shareholders represented unanimously RESOLVE to RENEW the authorization given to the board of directors to possibly issue convertible financial instruments and/or to increase the share capital of the Company in one or several times, following the conversion of such financial instruments or not, by issuing additional ordinary shares or, upon conversion, preference shares having the rights defined in the convertible debt instruments for an additional five-years period

expiring on 24 May 2018 and up to an amount of USD 220,000,000.- (two hundred and twenty million United States Dollars), without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the additional shares issued and then to limit or withdraw the preferential right of subscription of each shareholder.

As a consequence, the shareholders represented unanimously RESOLVE to AMEND Article 5.2 of the Articles.

### 3. Third resolution

The shareholders represented unanimously ACKNOWLEDGE and RESOLVE to APPROVE the report issued by the board of directors in relation to the possibility for the board of directors to possibly issue convertible financial instruments and/or to increase once or several times, following the conversion of such financial instruments or not, the share capital of the Company by issuing additional ordinary shares or, upon conversion, preference shares having the rights defined in the convertible debt instruments without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to such additional shares.

### 4. Fourth resolution

The shareholders represented unanimously RESOLVE to completely AMEND and RESTATE the Articles, including the amendment of the object clause and the renewal of Article 5.2 relating to the authorised capital abovementioned, in accordance with the Amended and Restated Articles, as follows:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established by the Shareholder(s) (hereafter defined) a company in the form of a société anonyme, under the name of Cable TV S.A. (the "Company"). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the "Law") as well as by the articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible or not, debentures, as well as any other debt instruments, convertible or not.

3.3. In a general fashion the Company may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, in any form whatsoever, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or securities, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. If the Board of Directors considers that political, economic or social events occur or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which notwithstanding such provisional transfer of the registered office will remain a Luxembourg company.

## Art. 5. Capital - Shares

### 5.1. Capital.

5.1.1. The subscribed capital of the Company is set at forty five thousand seven hundred and fourteen United States Dollars (USD 45,714.-) divided into twenty two thousand eight hundred and fifty-seven (22,857) shares (the "Ordinary Shares") all with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per Ordinary Share, all fully subscribed and entirely paid-up.

5.1.2. Each holder of Shares is hereafter referred to as a "Shareholder".

### 5.2. Authorised Capital

5.2.1. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at two hundred and twenty million United States Dollars (USD 220,000,000.-) to be divided into one hundred and ten million (110,000,000) Shares all with a par value of two United states Dollars (USD 2) per Share.

5.2.2. The Board of Directors is authorised, during a period of five years, ending on 24 May 2018, to possibly issue convertible financial instruments and/or to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital, following the conversion of such financial instruments or not, by issuing additional Ordinary Shares or, upon conversion, shares having the rights defined in the convertible debt instruments (the "Preference Shares" and, together with the additional Ordinary Shares, the "Additional Shares" and, once issued, together with the Ordinary Shares, the "Shares").

5.2.3. The Board of Directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Additional Shares issued.

5.2.4. More specifically the Board of Directors is authorised and empowered to realise any increase of the capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the Additional Shares.

5.2.5. The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Additional Shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.2.6. Upon cash increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised share capital specified in Article 5.2.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in Articles 5.1.1 and 5.2.1 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of the share capital under Article 5.2 of the Articles.

### 5.3. Shares

5.3.1. The Shares shall be in registered form. The Shareholders are not allowed to request their conversion in bearer form.

5.3.2. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

5.3.3. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore, and in accordance with the rules of the assignment of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

5.3.4. The transmission, in the case of death, shall be validly established towards the Company, provided that no objection is lodged, on production of death certificate, the registered certificate and an affidavit attested by a Luxembourg judge (juge de paix) or a notary public.

### 5.4. Repurchase of Shares

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

### 5.5. Change to share capital

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in compliance with Article 8.

### 5.6. Share Premium Reserve

The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed

or repaid from time to time upon decision of the Board of Directors. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall benefit to all the Shares whether or not issued subject to such Share Premium.

#### 5.7. Indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 6. Preferential right of subscription.** Each Shareholder is entitled to a preferential right of subscription in proportion to its shareholding. However, such right can only be exercised by a Shareholder with respect to new Shares of the same class as the Shares it already owns.

#### **Art. 7. Meetings of Shareholders.**

##### 7.1. General

7.1.1. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

7.1.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.1.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex or email.

7.1.4. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or email or by telephone, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing.

7.1.5. Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

7.1.6. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

7.1.7. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of the Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirements.

7.1.8. The Board of Directors determines all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

7.1.9. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication and the Shareholders may validly waive any convening formalities.

##### 7.2. Annual general meetings of Shareholders

7.2.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of June at 02:00. p.m. CET.

7.2.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

7.2.3. Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

#### **Art. 8. Board of Directors.**

##### 8.1. General

8.1.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three (3) members (the "Directors") possibly divided into one or more A Director(s) and one or more B Director(s), who need not to be Shareholders of the Company. The decisions of the Board of Directors shall be taken collectively. As long as the Company is a one-member company, the Board of Directors can be composed of one or two Directors.

8.1.2. The Directors shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Article 7.1.5.

8.1.3. The Directors shall be appointed for a maximum period of six (6) years and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

8.1.4. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.5. If there is one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Director(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

8.1.6. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Directors.

8.1.7. If a company is appointed as Director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of that company.

8.1.8. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability ("responsabilité civile") as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability ("responsabilité solidaire") of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

8.1.9. The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

## 8.2. Procedures of Meeting of the Board of directors

8.2.1. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

8.2.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

8.2.3. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, any Director or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or telefax to each of the directors sufficiently in advance of each board meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, telex, email or letter of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed by the Board of Directors at such meeting.

8.2.4. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, email, or telegram or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

8.2.5. Written resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

8.2.6. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors, with at least one A Director and one B Director being present or represented if some have been appointed.

8.2.7. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Directors shall prevail in the case of equality of votes.

8.2.8. In the event that any Director or officer of the Company may have any adverse opposed (within the meaning of the Law) interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposed interest and shall not consider, or vote on such transaction and such Directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of Directors to the next meeting of Shareholders satisfying the quorum requirements.

8.2.9. Article 8.2.8. does not apply in case the decisions to be taken by the Board of Directors relate to current operations concluded at arm's length (within the meaning of the Law).

8.2.10. Resolutions signed by all the Directors shall have the same effect as resolutions taken during the Board of Directors' meeting.

## 8.3. Minutes of meetings of the Board of Directors

8.3.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present or represented.

8.3.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each Director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the company secretary or by two Directors, including at least one A Director and one B Director if some have been appointed.

#### 8.4. Powers of the Board of Directors

8.4.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders.

8.4.2. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more Directors or to any person(s) whether Director(s), Shareholder(s) or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a Director, the Board of Directors shall annually report to the meeting of Shareholders on any remuneration or advantage granted to the relevant Director. The Board of Directors or any two Directors including at least one A Director and one B Director if some have been appointed may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

#### 8.5. Binding signature

The Company will be bound by the joint signature of any two Directors of the Company including at least one A Director and one B Director if some have been appointed, by the single signature of any person to whom the daily management has been delegated (if any) within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any two Directors, including at least one A Director and one B Director if some have been appointed.

#### 8.6. Liability of the Directors

8.6.1. No Director contracts in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative, he is only responsible for the execution of his mandate.

8.6.2. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court finally adjudged in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 9. Internal statutory auditor ("commissaire").** The operations of the Company shall be supervised by one or more internal statutory auditors to the extent required by the Law. If there is more than one internal statutory auditor, the internal statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The internal statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

#### **Art. 10. Appropriation of profits.**

##### 10.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

##### 10.2. Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

##### 10.3. Dividends

###### 10.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

###### 10.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in accordance with the Law and provided that the Board of Directors has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Director of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

###### 10.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried

forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

#### 10.3.4. Distribution in kind

The Board of Directors may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Directors will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

#### **Art. 11. Dissolution and liquidation.**

11.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 7.1.6.

11.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 12. Governing law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 13. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Câble TV S.A., société anonyme, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.896 (la «Société») et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 novembre 2006, sous le numéro 2134, page 102413.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu:

- d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, le 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juillet 2010, numéro 1451, page 69617;
- d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juillet 2010, numéro 1540, page 73889; et
- d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, précité, le 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 septembre 2011, numéro 2194, page 105288.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, qui a nommé Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette comme secrétaire. L'assemblée générale a élu Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette comme scrutateur.

Le président déclare et requit le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est fixé à USD 45.714 (quarante-cinq mille sept cent quatorze Dollars américains), représenté par 22.857 (vingt-deux mille huit cent cinquante-sept) actions ordinaires, toutes d'une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars américains) par action.

II. Que les actionnaires de la Société, détenant l'ensemble du capital de la Société, sont représentés à l'assemblée générale. Le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres de bureau, a été signée par les mandataires et les membres du bureau.

Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que, comme le fait apparaître la liste de présence, l'ensemble des actions est représenté à la présente assemblée générale et les actionnaires déclarent (i) avoir été valablement convoqués, (ii) avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et (iii) avoir examiné le projet de statuts de la Société avec les modifications et refontes proposées (les «Statuts Coordonnés») à considérer lors de la présente réunion.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 3 des Statuts concernant l'objet social de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est (i) la détention de participations, à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, convertibles ou non, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes, convertibles ou non.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, sous quelle que forme que ce soit, y compris, mais sans être limitée aux avances, prêts, dépôts d'argent, crédits, garanties ou titres, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites des dispositions de la loi applicable.

La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.»

2. Décision de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration concernant la possibilité d'émettre des instruments de dette convertibles et/ou à augmenter, en une ou plusieurs fois, suite à la conversion d'instruments de dettes ou non, le capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires supplémentaires ou, à la suite de la conversion, des actions préférentielles ayant les droits définis dans les instruments de dette convertibles, pour une période additionnelle de cinq ans expirant le 24 mai 2018 et ce jusqu'à un montant de 220.000.000 USD, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions supplémentaires émises et alors de limiter ou retirer le droit préférentiel de souscription à chaque actionnaire et en conséquence de modifier l'article 5.2 des Statuts;

3. Décision de prendre acte et d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration concernant la possibilité pour le conseil d'administration d'émettre des instruments de dette convertibles et/ou à augmenter, en une ou plusieurs fois, suite à la conversion d'instruments de dettes ou non, le capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires supplémentaires ou, à la suite de la conversion, des actions préférentielles ayant les droits définis dans les instruments de dette convertibles sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire ces actions;

4. Décision de modifier et refondre intégralement les Statuts, en ce compris la modification de l'objet social et le renouvellement de l'article 5.2 relatif au capital autorisé, conformément aux Statuts Coordonnés;

5. Divers.

Ceci ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a immédiatement pris les résolutions suivantes:

### 1. Première résolution

Les actionnaires représentés DECIDENT à l'unanimité de MODIFIER l'article 3 des Statuts concernant l'objet social de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est (i) la détention de participations, à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, convertibles ou non, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes, convertibles ou non.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, sous quelle que forme que ce soit, y compris, mais sans être limitée aux avances, prêts, dépôts d'argent, crédits, garanties ou titres, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites des dispositions de la loi applicable.

La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.»

### 2. Deuxième résolution

Les actionnaires représentés DECIDENT à l'unanimité de RENOUVELER l'autorisation donnée au conseil d'administration concernant la possibilité d'émettre des instruments de dette convertibles et/ou à augmenter, en une ou plusieurs fois, suite à la conversion d'instruments de dettes ou non, le capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires supplémentaires ou, à la suite de la conversion, des actions préférentielles ayant les droits définis dans les instruments de dette convertibles, pour une période additionnelle de 5 (cinq) ans expirant le 24 mai 2018 et ce jusqu'à un montant de 220.000.000 USD (deux cent vingt millions de Dollars américains), sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions supplémentaires émises et alors de limiter ou retirer le droit préférentiel de souscription à chaque actionnaire.

En conséquence, les actionnaires représentés DECIDENT à l'unanimité de MODIFIER l'article 5.2 des Statuts.

### 3. Troisième résolution

Les actionnaires représentés DECIDENT à l'unanimité de PRENDRE ACTE et d'APPROUVER le rapport émis par le conseil d'administration concernant la possibilité pour le conseil d'administration d'émettre des instruments de dette convertibles et/ou à augmenter, en une ou plusieurs fois, suite à la conversion d'instruments de dettes ou non, le capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires supplémentaires ou, à la suite de la conversion, des actions préférentielles ayant les droits définis dans les instruments de dette convertibles sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire ces actions.

### 4. Quatrième résolution

Les actionnaires représentés DECIDENT à l'unanimité de MODIFIER et REFONDRE intégralement les Statuts, en ce compris la modification de l'objet social et le renouvellement de l'article 5.2 relatif au capital autorisé, conformément aux Statuts Coordinés, tels qu'ils suivent:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination sociale.** Il est ici formé par le(s) Actionnaire(s) (tel que défini ci-après) une société anonyme, sous la dénomination de Câble TV S.A. (la "Société"). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes,

notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, convertibles ou non, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes, convertibles ou non.

3.3. D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, sous quelle que forme que ce soit, y compris, mais sans être limitée aux avances, prêts, dépôts d'argent, crédits, garanties ou titres, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites des dispositions de la loi applicable.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du Conseil d'Administration.

4.2. Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. Ces mesures temporaires ne changeront en rien la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 5. Capital - Actions.**

##### **5.1. Capital**

5.1.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante - cinq mille sept cent quatorze Dollars américains (45.714 USD) divisé en vingt deux mille huit cent cinquante - sept (22.857) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), avec une valeur nominale de deux Dollars américains (2 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.1.2. Chaque détenteur d'Actions sera ci-après dénommé «Actionnaire».

##### **5.2. Capital autorisé**

5.2.1. A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt millions de Dollars américains (220.000.000 USD) divisé en cent dix millions (110.000.000) d'Actions toutes ayant une valeur nominale de deux Dollars américains (2 USD) par Action.

5.2.2. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 mai 2018, à émettre éventuellement des instruments de dette convertibles et/ou à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, suite à la conversion d'instruments de dettes ou non, par l'émission d'Actions Ordinaires supplémentaires ou, à la suite de la conversion, des actions ayant les droits définis dans les instruments de dette convertibles (les «Actions Préférentielles») et, ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions Supplémentaires») et, dès que émises, ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions».

5.2.3. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les Actions Supplémentaires émises.

5.2.4. Plus particulièrement le Conseil d'Administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des Actions Supplémentaires.

5.2.5. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société habilité, ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions Supplémentaires représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2.6. Lors d'une augmentation en numéraire du capital de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le montant de ce capital autorisé prévu à l'Article 5.2.1 des Statuts sera considéré comme diminué d'un montant correspondant à cette augmentation de capital. Ensuite de quoi les montants précisés aux articles 5.1 et

5.2.1 des Statuts seront modifiés conformément au constat notarié actant l'augmentation de capital selon l'Article 5.2 des Statuts.

### 5.3. Actions

5.3.1. Les Actions seront nominatives. Les Actionnaires ne sont pas autorisés à demander leur conversion en actions au porteur.

5.3.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

5.3.3. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet, et en conformité avec les règles de cession de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société pourra accepter et inscrire sur le registre une cession sur la base des correspondances ou autres documents attestant de l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

5.3.4. La transmission, en cas de décès, devra être valablement établie envers la Société, à condition qu'aucune opposition n'ait été déposée, sur délivrance d'un certificat de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par un juge de paix luxembourgeois ou par un notaire.

### 5.4. Rachat d'Actions

La Société peut racheter ses propres Actions conformément aux dispositions de la Loi.

### 5.5. Modification du capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Actionnaire unique ou, selon le cas, par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée conformément à l'Article 8.

### 5.6. La Réserve Prime d'Emission

Les Actions pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Action donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Action incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission éventuelle (la «Prime d'Emission»). Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Action devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Actionnaires prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Actions. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil d'Administration. Sauf à ce que les Actionnaires en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Actions émises avec cette Prime d'Emission.

### 5.7. Indivisibilité

Envers la Société, les actions sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

**Art. 6. Droit Préférentiel de souscription.** Chaque Actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription proportionnellement à sa détention dans l'actionnariat. Toutefois, un tel droit ne peut être exercé par un Actionnaire que pour des nouvelles Actions de même catégorie que celle des Actions qu'il détient déjà.

### **Art. 7. Assemblées des Actionnaires.**

#### 7.1. Général

7.1.1. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

7.1.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.1.3. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax ou par télégramme ou par télex ou e-mail.

7.1.4. L'utilisation d'équipement de vidéo conférences et conférences téléphoniques est autorisée et les Actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail ou par téléphone, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit.

7.1.5. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents ou représentés et votants.

7.1.6. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est représentée et que l'agenda indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ses conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par les Statuts ou par la Loi. La lettre de convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans égard à la proportion du capital représenté. Lors de ces deux assemblées, les résolutions, dans le but d'être d'adoptées, doivent être adoptées par une majorité des deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

7.1.7. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être accrus qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires et en conformité avec toute autre règle légale.

7.1.8. Le Conseil d'Administration détermine toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des Actionnaires.

7.1.9. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable ni publication et les Actionnaires pourront valablement renoncer à toute formalité de convocation.

## 7.2. Assemblées générales annuelles des Actionnaires

7.2.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

7.2.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si d'un point de vue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.2.3. D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

## Art. 8. Conseil d'Administration.

### 8.1. Général

8.1.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres (les «Administrateurs») pouvant être divisés en un ou plusieurs Administrateur(s) A et un ou plusieurs Administrateur(s) B, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les décisions du Conseil d'Administration doivent être prises collectivement. Tant que la Société est une société unipersonnelle, le Conseil d'Administration peut être composé par un ou deux Administrateurs.

8.1.2. Les Administrateurs seront nommés par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en conformité avec l'Article 7.1.5.

8.1.3. Les Administrateurs seront nommés pour une période maximum de six (6) ans et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Au cas où un Administrateur serait élu sans mention du terme de son mandat, il sera réputé être élu pour six (6) ans à partir de la date de son élection.

8.1.4. Un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur résolution adoptée par les Actionnaires.

8.1.5. En cas de vacance de poste(s) au sein du Conseil d'Administration pour cause de décès, retraite ou autre, l'(es) Administrateur(s) restant(s) doit (doivent) nommer, un ou plusieurs successeurs pour pourvoir au(x) poste(s) vacant(s), jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

8.1.6. La Société devra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement supportées pour leur participation à des réunions du Conseil d'Administration.

8.1.7. Si une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite personne morale.

8.1.8. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en son nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

8.1.9. La désignation et la succession aux fonctions de représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

### 8.2. Modalités de réunion du Conseil d'Administration

8.2.1. Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Actionnaires.

8.2.2. Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

8.2.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, de tout Administrateur ou du secrétaire de la société au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial) e-mail, télégramme, télex ou fax à chacun des administrateurs suffisamment à l'avance de chaque réunion. Chaque Administrateur pourra renoncer à cette convocation par consentement donné par écrit, par fax, télégramme, télex, e-mail ou lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'agenda préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration. Tout effort raison-

nable sera fait pour que chaque Administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil d'Administration une copie des documents et/ou matériaux à discuter par le Conseil d'Administration à cette réunion.

8.2.4. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre Administrateur par écrit ou par fax, par e-mail ou par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement de vidéo conférences et conférences téléphoniques est autorisée et les Administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

8.2.5. Les résolutions écrites du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs. Une telle approbation pourra prendre la forme d'un seul ou plusieurs documents séparés.

8.2.6. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration, avec au moins un Administrateur A et un Administrateur B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

8.2.7. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil d'Administration sera prépondérante en cas d'égalité des voix.

8.2.8. Dans le cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt opposé (selon la définition de la Loi) dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt opposé et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction et le Conseil d'Administration devra rendre compte de l'intérêt de cet Administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des Actionnaires satisfaisant les règles de quorum.

8.2.9. L'Article 9.2.8. ne s'applique pas lorsque les décisions à prendre par le Conseil d'Administration entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales (dans l'acceptation de la Loi).

8.2.10. Les résolutions signées par tous les Administrateurs auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

### 8.3. Procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration

8.3.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées dans des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

8.3.2. Alternativement, les procès-verbaux pourront être signés par le président de l'assemblée au nom et pour le compte de tous les Administrateurs présents ou représentés à condition que chacun des Administrateurs présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Administrateurs présents lors de la réunion du Conseil d'Administration. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire de la société ou par deux Administrateurs, comprenant un Administrateur A et un Administrateur B s'ils ont été nommés.

### 8.4. Pouvoirs du Conseil d'Administration

8.4.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

8.4.2. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs Administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elle(s) soit/soient Administrateur(s), Actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un Administrateur, le Conseil d'Administration doit chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à l'Administrateur concerné. Le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs comprenant au moins un Administrateur A et un Administrateur B s'ils ont été nommés peuvent en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

### 8.5. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société comprenant au moins un Administrateur A et un Administrateur B s'ils ont été nommés, par la signature unique de toute personne à qui la gestion journalière a été déléguée (si existante) dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, comprenant un Administrateur A et un Administrateur B s'ils ont été nommés.

### 8.6. Responsabilité des Administrateurs

8.6.1. Le(s) Administrateur(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

8.6.2. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécutant et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou

poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant qu'Administrateur, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles un tribunal a finalement jugé dans une telle action, procès ou poursuites qu'il est responsable de négligence grave ou inconduite; dans le cas d'un accord transactionnel ou toute autre procédure non contentieuse, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord mutuel, et seulement dans la mesure où la Société est conseillée par son conseiller juridique que la personne à être indemnisée n'a pas commis de négligence grave ou inconduite. Ce droit à l'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourra avoir droit.

**Art. 9. Commissaire.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires dans la mesure requise par la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil des commissaires. Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

#### **Art. 10. Affectation des bénéfices.**

##### 10.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### 10.2. Bénéfice Disponible

Chaque Action donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

##### 10.3. Dividendes

###### 10.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Actionnaires en conformité avec la Loi, les Actionnaires peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

###### 10.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil d'Administration en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil d'Administration ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Administrateur de la Société pourra convoquer un conseil d'administration pour décider d'une telle distribution.

###### 10.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Actionnaires peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Actionnaires en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Actionnaires ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Actionnaires afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

###### 10.3.4. Distribution en nature

Le Conseil d'Administration pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Actionnaire, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil d'Administration prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

#### **Art. 11. Dissolution et liquidation.**

11.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires prise dans les formes requises par l'Article 7.1.6.

11.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 12. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE ETE LEVEE.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge suite aux présentes sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la demande des parties comparantes, il a été requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2013. Relation: EAC/2013/6798. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083058/863.

(130102712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Bergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.096.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirtieth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Bergy Investments (Cayman) Limited, with registered office at KY1-1102 Grand Cayman, Cayman Islands, Queensgate House, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 243878,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BERGY INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 149096, incorporated by deed of the undersigned notary on November 5, 2009, published in the Mémorial C n° 2308 on November 25, 2009, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on September 2, 2010, published in the Mémorial C n° 2296 on October 27, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8. First paragraph.** No shareholder shall transfer, assign or otherwise dispose of any of its sharequotas or any interest therein for a period of eight (8) years and nine (9) months from September 1, 2010 (the "Standstill Period"). Following the Standstill Period, the transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors."

### Second resolution

The appearing party decides to amend the first paragraph of article 12 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 12. First paragraph.** The company is managed and administered by a board of managers composed of at least one manager of category A and at least one manager of category B. The managers need not be shareholders. The manager (s) of category B shall be manager(s) appointed, or as the case may be, dismissed by the general shareholders' meeting with the prior written consent of Sumitomo Mitsui Banking Corporation."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le trente mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

La société Bergy Investments (Cayman) Limited, avec siège à KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmanes, Queensgate House, enregistrée auprès du "Registrar of Companies of the Cayman Islands" sous le numéro 243878,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "BERGY INVESTMENTS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149096, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2308 du 25 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2296 du 27 octobre 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

La comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. 1<sup>er</sup> alinéa.** Aucun associé n'est en droit de transférer, céder ou disposer d'une autre manière de, l'une quelconque de ses parts ou de tout droit y attaché pendant une période de huit (8) ans et neuf (9) mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010 (la Période de Gel). Après la Période de Gel, les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants."

### Deuxième résolution

La comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants ne doivent pas être associés. Le(s) gérant(s) de catégorie B sera/seront un/des gérant(s) nommé(s), ou le cas échéant, révoqué(s) par l'assemblée générale des associés avec l'accord écrit préalable de Sumitomo Mitsui Banking Corporation."

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083782/99.

(130103650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

#### **Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.679.

Die Geschäftsführung teilt hiermit mit, dass sich die Firmennamen der Gesellschafter der Gesellschaft wie folgt geändert haben:

- Der ursprünglich unter Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l. firmierende Gesellschafter der Gesellschaft, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter der Nummer B 172.746, Inhaber von 6.250 Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) firmiert nunmehr unter folgendem Namen: Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.

- Der ursprünglich unter Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l. firmierende Gesellschafter der Gesellschaft, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter der Nummer B 173.729, Inhaber von 6.250 Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) firmiert nunmehr unter folgendem Namen: Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.

Référence de publication: 2013083767/18.

(130103826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

#### **Barren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.810.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 25 juin 2013*

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Barren S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013083761/16.

(130103281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Haas TCM of Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.605.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2013*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. M. Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne) le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Haas TCM of Luxembourg 1 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085610/20.

(130105233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Haas TCM of Luxembourg 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.609.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2013*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. M. Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne) le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085612/20.

(130105248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Haas TCM of Luxembourg 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.323.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2013*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. M. Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne) le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085614/20.

(130105256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Geria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.957.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 18 mars 2013*

Suite au décès regretté de Monsieur Patrick ROCHAS, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement, dont elle terminera le mandat.

Cette nomination devra être entérinée par la prochaine Assemblée des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013085589/14.

(130105606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Genius International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 80.774.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.06.2013.

Pour: GENIUS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013085584/15.

(130105522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Genius International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 80.774.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013, la cooptation en date du 19 mars 2012 de Monsieur Giacomo DI BARI au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Madame Marie BOURLOND du Conseil d'Administration ont été ratifiées. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013, Madame Roselyne CANDIDO, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN, administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

De plus, lors de cette même assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013, le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 27/06/2013.

Pour: GENIUS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013085583/25.

(130105521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**GemeloLux SICAV - FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.452.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Juni 2013.

Für GemeloLux SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013085571/14.

(130105158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.609.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18/04/2012*

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire 18/04/2012 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric CHIGNESSE, Jean-François LEMPEREZ et Alain KUPPER sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013.

- Le mandat de commissaire de Monsieur Philippe DOCQUIER est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013.

Fait à Steinfort, le 27/06/2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013085587/15.

(130105609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**GES Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.977.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 20 janvier 2012*

*Rectificatif du dépôt numéro L120031230 du 23 février 2012*

Madame JARAMILLO Sandrine, Madame HIRSCH Gabriele et Monsieur SIMON Emile, tous domiciliés professionnellement 94, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur SIMON Emile est renommé administrateur-délégué pour la même période.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour une période de trois ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

GES MARITIME S.A.

Gabriele HIRSCH

Administrateur

Référence de publication: 2013085590/18.

(130105346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Pneuct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.474.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 Juin 2013*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission d'un administrateur, à savoir:

Monsieur Marc THEISEN, administrateur, née le 05 Novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de nommer un administrateur, à savoir:

Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, née le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 4 Juin 2013*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013085920/21.

(130105853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**R.L.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Kayl, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.661.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 juin 2013.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2013085936/13.

(130106035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Realtune Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 156.869.

—  
Lors des résolutions prises en date du 24 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Transfert du siège social de la société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Joseph Winandy, avec adresse au 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Koen Lozie, avec adresse au 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2013085938/23.

(130106094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.487.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2013*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Monsieur Thomas NEIDERT, demeurant 27B, Am Roland, D-40883 RATINGEN, Monsieur Peer Michael SCHATZ, demeurant 10, Wasserstrasse, D-40213 DÜSSELDORF, Monsieur Philipp Sixt Lothar VON HUGO, demeurant 46, Winand-Kayser-Strasse, D-41542 DORMAGEN, Monsieur Roland SACKERS, demeurant 2, Im Finkenhain, D-50996 KOELN, Monsieur Axel BACKHEUER, demeurant 2A, Auf der Aspel, D-50859 KÖLN-WIDDERSDORF, ainsi que celui du réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 MUNSBACH, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013085932/18.

(130106097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Raystown Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 11 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Alan Dundon, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - Géraldine Schmit, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
  - Christophe Davezac, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013085941/16.

(130105966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Roof Russia DPR Finance Company S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.853.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2013:*

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 26 avril 2013.
- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013085939/17.

(130105550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Project Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 153.225.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12D impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12D impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour PROJECT INVESTMENTS S.A.*

Référence de publication: 2013085926/21.

(130106175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Rosneft Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 58.938,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.428.

—  
*Beschlüsse der Aktionärsversammlung vom 14. Juni 2013*

Die Versammlung der Aktionäre beschließt einstimmig, dass die Gesellschaft zum 14.06.2013 ihren Sitz an die Adresse 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juni 2013.

Rosneft Finance S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013085940/15.

(130105906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**PM Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.302.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2013*

1. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PM Securities S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085918/16.

(130106075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Reholux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.861.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 18 juin 2013*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet immédiat, Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur.

Monsieur Marc LIBOUTON terminera le mandat de son prédécesseur.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

En accord avec l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Marc LIBOUTON en tant que Président du conseil d'administration.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 20 juin 2013*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Christophe BLONDEAU de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur.

Madame Brigitte DENIS terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013085948/23.

(130105531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Romaje S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.002.

EXTRAIT

D'un commun accord, les associés ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société ROMAJE S.à r.l. au 4A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Les associés représentant l'intégralité du capital social:

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Jean-Marie PIETRAS / Roseline ODRION-JACQUEMIN

90 parts sociales / 10 parts sociales

Référence de publication: 2013085952/15.

(130105374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Berkeley Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.084.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration en date du 20 juin 2013*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Nathalie THILL, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 février 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Berkeley Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087264/18.

(130108335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Romanée Conté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2013*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085953/21.

(130105189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 79.876.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle en date du 14 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé/donné jusqu'à l'assemblée générale ayant pour objet l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013:

- Monsieur Bernard Basecqz, né le 15 octobre 1945 à Enghien (Belgique), et résidant au 1, Rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), administrateur et président du conseil d'administration;

- Monsieur Daniele Bandiziol, né le 15 mars 1961, à Spinea (Italie), et résidant au 28, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), administrateur;

- Monsieur Giuseppe Mazzocato, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), et résidant au 24, am Stronck, L-6915 Roodt-Sur-Syre (Grand Duché de Luxembourg), administrateur;

- Monsieur Mauro Fava, né le 14 janvier 1957 à Treviso (Italie), et résidant au 5/B, Vicolo S. Antonino, I-31100 Treviso (Italie), administrateur;

- Ernst & Young S.A., ayant son siège à 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach (Grand Duché de Luxembourg), réviseur d'entreprises agréées

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087263/22.

(130108235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.507.752,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.000.

—  
Am 26. Juni 2013 beschlossen die Aktionäre den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführer Robert Alexander Fitz-Gerald Shaw (Gérant de classe B) zum 30.06.2013 zu akzeptieren.

Die Aktionäre beschlossen Michael John Adams, geboren am 23. Mai 1984 in Liverpool (United Kingdom), mit professioneller Adresse in 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom zum Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführer (Gérant de classe B) mit Effekt zum 01.07.2013 auf unbegrenzte zu berufen.

Luxembourg, den 1. Juli 2013.

Référence de publication: 2013087265/14.

(130108300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**FGG Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 165.700.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 avril 2013 les associés ont, entre autres:

- (i) pris acte de la démission de M. Jean-Luc Pitsch en tant que gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2012; et
- (ii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013087572/18.

(130108589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**FGL Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 165.655.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 avril 2013 les associés ont, entre autres:

- (i) pris acte de la démission de M. Jean-Luc Pitsch en tant que gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2012; et
- (ii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013087573/18.

(130108590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**FGL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.614.200.725,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 165.699.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 avril 2013 les associés ont, entre autres:

(i) pris acte de la démission de M. Jean-Luc Pitsch en tant que gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2012; et

(ii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013087574/18.

(130108292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Melchior International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.672.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013087886/18.

(130107806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2013*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 24 avril 2013 que le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., a été renouvelé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2014.

Luxembourg, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013087871/14.

(130108006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 104.798.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2013*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 24 avril 2013 que le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., a été renouvelé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2014. Luxembourg, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013087869/12.

(130108008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**CEB Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.493.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2013:*

- Le mandate de Ernst & Young S.A. de 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, commissaire aux comptes de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Ernst & Young S.A. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013090443/28.

(130110803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Cristal de Luxe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 161.303.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 25 juin 2013 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique de la Société a décidé de reconduire Mazars Luxembourg, une société anonyme, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuel au 31 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Cristal de luxe*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013090422/16.

(130111003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Café La Petite Suisse, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.372.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Monica Isabel BORGES DOS SANTOS DA FONTE, femme de ménage, née le 18 juillet 1980 à Valpaços (Portugal), demeurant à L-7620 Larochette, rue de Mersch, 21;

2. Monsieur Rui Miguel MORAIS DA FONTE, salarié, né le 21 novembre 1982 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-7620 Larochette, rue de Mersch, 21;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «CAFE LA PETITE SUISSE».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Beaufort.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Monica Isabel BORGES DOS SANTOS DA FONTE, pré-qualifiée, cinquante parts . . . . .	50 parts
- Monsieur Rui Miguel MORAIS DA FONTE, pré-qualifié, cinquante parts . . . . .	50 parts
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (2).
- 2.- Est nommée gérante technique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Elisa De Jesus CABRITA MARTINS, commerçante, née le 09 juillet 1986 à Reboleira Amadora (Portugal), demeurant à L-7660 Medernach, rue de Savelborn, 56A.
- 3.- Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Rui Miguel MORAIS DA FONTE, salarié, né le 21 novembre 1982 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-7620 Larochette, rue de Mersch, 21;
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-6310 Beaufort, 38, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. I. BORGES DOS SANTOS DA FONTE, R. M. MORAIS DA FONTE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 juin 2013. Relation: DIE/2013/7873. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090424/157.

(130110441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**PROBTP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9024 Ettelbruck, 22, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091001/9.

(130110517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Carey Group Private Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 124.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.446.

**EXTRAIT**

En date du 24 mai 2013, 623 (six cent vingt-trois) parts sociales de Carey Group Private Client Holdings S.à r.l. ont été transférées par John Frederick Edmund MILNER, né le 02 avril 1970 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle 15 rue Pierre-Fatio, 1211 Genève 3, Suisse à CAREY HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Elizabeth House, 1<sup>st</sup> & 2<sup>nd</sup> Floor, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 1EW Guernesey, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 37921.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 05 juillet 2013.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013091347/17.

(130112616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Bio-Logistica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.481.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 5 mars 2013*

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Brunello DONATI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Roland DE CILLIA, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR et de Monsieur Jeannot DIDERRICH, en tant qu'administrateurs et le mandat de la société BENOY KARTHEISER Management S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013091322/17.

(130111514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**BFO Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 16 mai 2013:*

- les actionnaires entérinent la démission de Monsieur Jo Castelain de son poste d'administrateur avec effet au 04 juin 2012;
- les actionnaires entérinent la démission de Monsieur Lieven Van De Kerckhove de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 20 juin 2012;
- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Dejean, pour une période de 3 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091320/15.

(130111774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Bisrepetitart S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.723.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour BISREPETITART S.A.

Référence de publication: 2013091323/23.

(130112256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**C & B Mechanical Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.358.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013*

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

CUSTOM S.A., RCSL B 124 470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

C & B MECHANICAL GROUP S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013091342/16.

(130112162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Brax Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.267.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour BRAX INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013091334/24.

(130112260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **CEREP Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.424.

#### EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091376/30.

(130112564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **Bradmill Properties S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 123.946,76.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 51.912.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et

ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour BRADMILL PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013091333/24.

(130112261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CEREP Atlantide 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.537.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091377/30.

(130112566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CEREP Atlantide 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.556.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091378/30.

(130112567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **BRS Partners S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.547.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.
- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.
- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour BRS Partners S.A.

Référence de publication: 2013091339/24.

(130112262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **CEREP III UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.447.

---

#### EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091381/30.

(130112563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **Bocampton International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 39.676.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour BOCAMPTON INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2013091326/24.

(130112257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **Cerep Ares S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.155.

#### EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091379/30.

(130112562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **Boson Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 165.082.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- qu'à partir du 15 avril 2013, Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- qu'à partir du 15 avril 2013, Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- qu'à partir du 15 avril 2013, Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour BOSON CAPITAL S.A.*

Référence de publication: 2013091328/24.

(130112061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **CERE II B Co-Invest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.282.

---

#### EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 24 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, CERE II B Co-Invest S.à r.l. de sa fonction de gérant unique de la Société;

- de nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83246, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 24 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091375/35.

(130111459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **Climre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.386.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013*

#### *Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

Les mandats de Messieurs Jacopo ROSSI (domicilié professionnellement au 10 Rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg), Angelo de BERNARDI (domicilié professionnellement au 17 Rue Beaumont L 1219 Luxembourg) et de SOGECORE INTERNATIONAL S.A. (siège sociale au 6B route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG) représentée par Monsieur Nicolas LEONARD (demeurant professionnellement au 6B route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG), prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Leurs mandats sont reconduits à l'unanimité et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young (dont siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall L-5362 MUNSBACH) arrive à échéance et est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013091388/19.

(130111499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

### **Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.661.169,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.883.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081438/10.

(130100131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---